

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique, préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Val des Usse, à l'abrogation de la carte communale de la commune de Chavannaz et à la création, sur la commune de Minzier, des Périmètres Délimités des Abords de la maison bulle dénommée « la ruine » et du château de Novéry, est organisée par la Communauté de Communes Usse et Rhône sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Val des Usse^[1]

L'enquête publique se déroulera du **mardi 12 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 12h00**, soit une durée de 31,5 jours.

Monsieur Bruno PERRIER, attaché administratif en retraite, a été nommé commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

Le pôle Urbanisme - Aménagement du territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône, sis au 35, Place de l'Église, 74270 FRANGY, constitue le siège de l'enquête.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support numérique à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1588>,
- sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur support papier au siège de l'enquête et dans chacune des huit mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1588>
- sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à cet effet au siège de l'enquête et dans chacune des huit mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- par courrier électronique adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur via le courriel suivant, qui lui est spécialement consacré : enquete-publique-1588@registre-dematerialise.fr,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique.

Toutes observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates, lieux et horaires suivants :

Dates	Horaires	Lieux
Mardi 12 novembre 2019	9h00 à 12h00	CCUR-Site de Frangy ¹
	14h00 à 17h00	Mairie de Contamine
Mardi 26 novembre 2019	9h00 à 12h00	Mairie de Musièges
	13h30-16h30	Mairie de Chaumont
Samedi 30 novembre 2019	9h00 à 12h00	Mairie de Marlioz
Jeudi 5 décembre 2019	9h00 à 12h00	Mairie de Frangy
	15h30 à 18h30	Mairie de Minzier
Vendredi 6 décembre 2019	16h00 à 19h00	Mairie de Chavannaz
Lundi 9 décembre 2019	9h00 à 12h00	Mairie de Chilly
Vendredi 13 décembre 2019	9h00 à 12h00	CCUR-Site de Frangy ¹

¹ 35, Place de l'Église – 74270 FRANGY

Le projet de PLU intercommunal du Val des Usse a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les résultats de la démarche d'évaluation environnementale sont développés dans les différents chapitres du rapport de présentation, pièce figurant au dossier d'enquête publique. Un résumé non-technique de l'évaluation environnementale est joint au rapport de présentation.

Conformément à l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU intercommunal a été transmis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale.

L'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 18 octobre 2019, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le PLU intercommunal du Val des Usse est le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de PLU intercommunal du Val des Usse avant approbation.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône constitue également l'autorité compétente pour l'abrogation par délibération de la carte communale de Chavannaz.

À l'issue de l'enquête publique les Périmètres Délimités des Abords relatifs au Château de Novéry et à La maison bulle dite « La Ruine » pourront être créés par arrêtés du Préfet de Région.



**Communauté de Communes
Usse et Rhône**
**Pôle Urbanisme et Aménagement du
Territoire**
35, Place de l'Église - 74270 FRANGY
Courriel : urbanisme@cc-ur.fr
Tel : 04.50.63.72.22
Ouverture au public :
- Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h et
13h30 - 17h30
- Le vendredi : 8h30 - 12h

^[1] Soit sur les communes de Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges